

Qu'est-ce qu'un report de congé ?

Les congés n'ayant pu être pris sur l'année N pour raison de service peuvent être reporté jusqu'au **31 janvier N+1** (formulaire de demande).

Un report de congé de l'année N pour **raisons d'absence pour raison de santé** peuvent être reportés, à la demande de l'agent sur l'année N+1 (demande par courrier).

Peut-on reporter des congés des années antérieures ?

Un **report de congé de l'année N-1** pour motif d'absence pour raison de santé avant la reprise de l'agent est limité sur une **période de 15 mois** et dans la limite de **4 semaines (20 CA)**.

A noter : Au CHA, les reports de congés pour raison de santé au delà du 31 janvier N+1 sont limités aux 25 jours réglementaires.



Ces informations vous ont été utiles ?

Laissez nous votre avis en scannant le QR code.

CONGES

RESSOURCES HUMAINES - 2024

Qu'est-ce qu'un congé annuel ?

L'agent qui a exercé ses fonctions pendant la totalité de l'année civile a droit à **25 jours de congés annuels, deux jours de congés "hors saison" et un jour de "fractionnement"**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Par dérogation au CHA, tous les agents, à condition qu'ils aient exercé leurs fonctions pendant la totalité de l'année en cours bénéficient de 28 jours forfaitaire (25 CA + 2 HS + 1 fract.).

Quelle est la limite des CA consécutifs ?

L'absence au titre des **congés annuels ne peut excéder 31 jours consécutifs**.

Qu'est-ce qu'un jour de réduction temps de travail ?

Les agents en repos fixes non cadres, qui bénéficient des jours de RTT sont des personnels qui travaillent en **7h30** par jour hors temps de repas de 40 minutes au lieu de 7h (soit 37h30 hebdomadaire de travail effectif au lieu de 35h).

Cela détermine le nombre de jours octroyés au titre de la **RTT soit 14 jours** (journée de solidarité déduite).

Ce nombre de RTT est **proratisé pour les agents à temps partiel**.

Comment sont planifiés les jours de RTT ?

Les jours de RTT doivent être pris par journées complètes sur l'année civile, aucun report, sauf nécessité impérative de service, ne sera accordé.

A noter : Les RTT doivent être pris régulièrement soit :

- 4 jours sur le premier trimestre
- 3 jours sur le deuxième trimestre
- 3 jours sur le troisième trimestre
- 4 jours sur le quatrième trimestre

Cependant ils peuvent être planifiés en semaine complète comme des congés.

Exceptionnellement, sous réserve de l'autorisation du cadre, l'agent pourra demander à poser des **demi-journées**.

Quelles sont les RTT pour les encadrants et psychologues ?

Les agents encadrants et psychologues ont droit à **19 RTT** (journée de solidarité déduite).

Les jours de RTT doivent être pris par journées complètes sur l'année civile, aucun report, sauf nécessité impérative de service, ne sera accordé. Par conséquent les RTT doivent être pris régulièrement sur l'année civile.

Cependant ils peuvent être planifiés en semaine complète comme des congés. Les RTT peuvent être posés en **demi-journées**.

Quelles sont les particularités de la période d'été ?

Chaque agent peut bénéficier à sa demande d'au moins **trois semaines de congés annuels consécutifs** durant la période d'été, sauf contrainte impérative de fonctionnement de service.

Le cadre pourra valider une quatrième semaine de CA pour un agent qui en fait la demande à condition que les collègues du service aient pu bénéficier des congés qu'ils souhaitaient et que les nécessités de service le permettent.

A noter : La période d'été est considérée au CHA du 1er juin au 30 septembre de l'année.

Quelles sont les particularités pour les fêtes de fin d'année ?

Par équité, il n'est accordé en CA ou en récupération, pour les agents travaillant en continuité de service, qu'**une seule fête**, au moment de Noël ou du nouvel An, sauf si les conditions d'organisation du service permettent d'accorder les deux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La priorité sera accordée aux agents parents d'enfants scolarisés pendant les périodes de congés scolaires, sans que les demandes des agents sans enfant ne soient systématiquement rejetées.